



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 16 juillet 2020 à 18H00

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Kévin, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, PIAULET Christine, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, Jean-François POISSON

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN

CHAPUT Sabrina représentée par V BEUGIN

SULLI Bruno représenté par C PIAULET

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

1. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
91	<p>Délégations du Conseil Municipal au Maire</p> <p>Le conseil municipal délègue au Maire les attributions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à 200 000 € HT;2° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;3° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;4° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;5° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;6° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;7° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;8° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;9° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;10° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;11° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour un montant maximum de 200 000 € HT;12° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;13° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € HT ;14° exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune pour un montant maximum de 200 000 € HT,	Unanimité

	<p>le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;</p> <p>15° autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;</p> <p>16° demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions; Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant de la dépense subventionnable.</p>	
92	<p>Formation des commissions municipales – désignation des membres</p> <p>Le conseil municipal décide de former les commissions suivantes et procède à la nomination des conseillers au sein de celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission "Personnel" - Commission "Finances" - Commission "Vie sociale" - Commission "Petite enfance, enfance et jeunesse" - Commission "Aménagement du territoire" - Commission "Vie associative, fêtes et manifestations" - Commission "Commerce, artisanat, industrie, marché" - Commission "Communication" 	<p>23 voix "Pour"</p> <p>6 voix "Contre" de C Piaulet, B Massonneau, N Robin, V Debiais, F Royer, et B Sulli par pouvoir</p>
93	<p>Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS</p> <p>Le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.</p>	<p>23 voix "Pour"</p> <p>6 voix "Contre" de C Piaulet, B Massonneau, N Robin, V Debiais, F Royer, et B Sulli par pouvoir</p>
94	<p>Élection des membres du CCAS</p> <p>Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le conseil municipal déclare élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lydie BARBOTTIN - Dominique CHALLOT - Monique GOHIER - Monique LECOQ - Mireille BARREAULT - Bruno MASSONNEAU 	/
95	<p>Élection des membres de la commission d'appel d'offres</p> <p>Le conseil municipal désigne les élus suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :</p> <p><u>Membres titulaires</u> :</p> <p>M. Dominique CHALLOT M. Thierry DESIRE M. Jean-Romuald MINEREAU Mme Caroline DELPHIN Mme Christine PIAULET</p> <p><u>Membres suppléants</u> :</p> <p>Mme Valérie DESIRE Mme Tetyana DUFFAULT M Philippe BEUNEL Mme Yvette MUSCAT M Bruno MASSONNEAU</p>	Unanimité
96	<p>Commission communale des impôts directs – délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres</p> <p>Le conseil municipal propose la liste des 32 noms suivants pour siéger à la commission communales des impôts directs : Jean-Louis Aquilina, Jean-Luc Dedieu, Pascal Borderieux, Mathieu Brunet, Jean-Yves Etourneau, Christian Cojan, Alain Corneau, Jean-Claude Ferreira, Françoise Laurent, Gérard Durand, Jean-Marie Tavenne, Jean-Pierre Perrault, Jean-Pierre Milosewski, Katia Bureau, Sylvie Carcaillon, Bérandère Crespin, Antoinette Griffon, Nicole Dissais, Annie</p>	<p>22 voix "Pour"</p> <p>1 abstention de JF Poisson</p> <p>6 voix "Contre" de C Piaulet, B Massonneau, N Robin, V Debiais, F Royer, et B Sulli par</p>

	<p>Moreau, Bernard Rimbeau, Agnès Roche, Claude Tranchand, Fabienne Morisset, Antoine Torres, Bernard Debiais, André Couillebault, Mireille Rocher Morisset, Philippe Cruchet, Jocelyne Boyaval, Gilles Phelippeau, Jean-Pierre Couillebault, Henri Fougère.</p> <p>Parmi ces 32 noms, le directeur des services fiscaux nommera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.</p>	pouvoir
97	<p>Désignation du correspondant défense Le conseil municipal désigne Dominique CHALLOT, correspondant défense.</p>	Unanimité
98	<p>Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant en commission territoriale d'énergie par les communes adhérentes au syndicat Energies Vienne Le Conseil Municipal désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE: Dany BIOTTEAU représentant titulaire et Bertrand CROC représentant suppléant.</p>	Unanimité
99	<p>Désignation d'un représentant à Action Emploi Le conseil municipal désigne Madame Lydie BARBOTTIN comme représentante de la commune de NAINTRÉ à ACTION EMPLOI.</p>	Unanimité
100	<p>Nomination des conseillers délégués Le conseil municipal nomme 13 conseillers délégués : Mme Sabrina CHAPUT, conseillère déléguée à l'éducation, la formation et la jeunesse. M Clément CHAPUT, conseiller délégué à la sécurité du territoire. Mme Mireille BARREAULT, conseillère déléguée aux affaires sociales. Mme Monique LECOQ, conseillère déléguée à la protection de la femme, à la solidarité. M Kevin VERDUZIER, conseiller délégué à la vie associative Mme Valérie BEUGIN, conseillère déléguée aux manifestations communales. M Bertrand CROC, conseiller délégué à la prévention et à la gestion des risques majeurs. M Christophe GABIGNON, conseiller délégué à l'urbanisme. Mme Valérie DESIRE, conseillère déléguée à l'artisanat, au commerce et à l'industrie. M Philippe BEUNEL, conseiller délégué à la production locale. Mme Odile GOLA, conseillère déléguée à la qualité de vie et au bien être des habitants. M Laurent DUFFAULT, conseiller délégué au numérique et aux nouvelles technologies. Mme Monique GOHIER, conseillère déléguée à la citoyenneté.</p>	<p>23 voix "Pour"</p> <p>6 abstentions de C Piaulet, B Massonneau, N Robin, V Debiais, F Royer, et B Sulli par pouvoir</p>
101	<p>Indemnités de fonction des élus Le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est fixé aux taux suivants : Maire 50 %, adjoints 20 % et conseillers délégués 1,61 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.</p>	<p>23 voix "Pour"</p> <p>6 voix "Contre" de C Piaulet, B Massonneau, N Robin, V Debiais, F Royer, et B Sulli par pouvoir</p>
102	<p>Recrutement d'agents contractuels sur un poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (A/B/C°) Le conseil municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité.</p>	Unanimité
103	<p>Renouvellement bail de location gendarmerie Le conseil municipal décide de renouveler le bail de location à compter du 16 juillet 2020, des logements du Peloton d'autoroute de la gendarmerie de Naintré, pour une durée de six ans moyennant un loyer annuel de 138 900 €.</p>	Unanimité